



Divorce et bien immobilier

Par **Burning**, le **17/09/2015** à **14:45**

bonjour,

nous souhaitons divorcer, nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens.
Nous avons une maison.

Nous souhaiterions la garder pour le moment pour des raisons pratiques.

Nous est il possible de divorcer sous une convention d'indivision et ainsi partager les biens ?
quel en le coût?

M'est il possible après le divorce et le passage en convention d'indivision de faire don de mes parts à mon ex épouse?

je vous en remercie par avance.